

Le site internet étant en cours de refonte, nous vous prions de bien vouloir contacter la Mairie aux coordonnées ci-dessous.

Horaires Mairie :

Lundi 14h - 18h30

Jeudi 08h30 - 12h

03.85.51.06.67

mairiedeprety@wanadoo.fr



LE MOT DU MAIRE

Allons- nous quitter enfin cette sombre période où nous n'avons pas pu communiquer directement faute de libres circulations et de rencontres associatives conviviales et d'échanges si précieux dans la vie d'un village ? Néanmoins vos élus ne baissent pas les bras, gèrent et suivent les dossiers communaux, intercommunaux toujours plus nombreux, notamment d'urbanisme ; ces derniers échangent entre eux et lors de réunions en fonction des compétences, sans compter les commissions et les conseils mensuels dont les comptes-rendus vous sont accessibles. Si tout n'est pas toujours simple, nous sommes soucieux de l'intérêt général pour la commune. Nous restons vigilants et gardons la tête froide.

Nous entendons les critiques et nous en tenons compte pour effectuer un travail de qualité. Je reste disponible, ainsi que les adjoints, pour répondre directement à toutes vos interrogations légitimes, sachant que personne n'est au-dessus des lois et que le respect d'autrui reste une valeur essentielle.

Je vous souhaite un bel été avec une reprise espérée sans contrainte, un maximum d'activités et de réjouissances dans notre beau village.

*Xavier IOOS,
Maire de Préty,
Président du SIVOS*



Horaires Agence Postale Communale :

Lundi 14h - 18h30

Mardi 09h - 12h

Jeudi 08h30 - 12h

Vendredi 09h - 12h

03.85.40.65.01

**Congés estivaux du lundi 02 au
lundi 16/08/2021 inclus**

Rentrée des classes 2021 / 2022 :

Le jeudi 02 septembre 2021

Cantine et garderie via votre espace du
site ROPACH

Pensez à surveiller votre boîte mail



ZONE ARTISANALE :

En février, un consultant de Monsieur Griezmann, lors d'une permanence de la mairie, a demandé à être reçu par un élu. Il a brièvement décrit à l'adjoint à l'urbanisme, sous le sceau de la plus stricte confidentialité, le projet de créer un « centre d'airsoft » susceptible d'accueillir 20 à 40 personnes dans le bâtiment acquis dans la zone artisanale « Les Crôts » qu'il souhaite modifier. Nous lui avons précisé que nous ne connaissions rien à cette discipline et qu'un tel projet était soumis à différentes autorisations administratives, en particulier si le bâtiment devait être modifié.

Monsieur le maire a été informé juste avant parution dans JSL le 11 mai de la nouvelle dimension de ce projet « confidentiel ». Nous avons vivement et fermement réagi à cet article afin de provoquer une nouvelle rencontre. Le 18 mai le consultant a été à nouveau reçu par le Maire, deux adjoints et une conseillère déléguée et a répondu, souvent de façon imprécise aux questions que nous avons préparées. Il nous a indiqué que le propriétaire souhaitait doubler la surface du bâtiment afin d'augmenter la capacité d'accueil à 100 personnes, de réaliser un espace de détente, de restauration rapide et demander une licence 1V. Un parcours extérieur serait également envisagé. Un dépôt de permis de construire était envisagé à la date du 15 juin 2021. Cependant aucune demande officielle n'a été reçue à ce jour par la Commune. Nous avons relancé en juillet notre interlocuteur sur l'état d'avancement du projet.



Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) :

Les travaux d'élaboration du PLUi ont repris après l'interruption due à la COVID-19 et aux élections.

Nous vous invitons à prendre connaissance du **BULLETIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS-TOURNUGEOIS distribué avec ce flash infos municipal, notamment la [page 9](#)** qui vous donne tous les détails sur l'urbanisme et l'échéancier du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

N'hésitez pas aussi à consulter en mairie...

Demandes d'autorisation d'urbanisme :

Merci de bien penser à faire vos demandes avant d'entreprendre vos travaux.

Si vous avez une hésitation, prenez contact avec le secrétariat de mairie afin de vous aiguiller quant à la procédure à suivre.

Le défaut de réalisation de ces formalités peut entraîner des poursuites pénales.



CIMETIERE :

Mesdames Béatrice FELIX, Adjointe au Maire et Marie-Claude GRESSARD, Conseillère municipale, suivent depuis plusieurs années maintenant la mise à jour des données et l'entretien du cimetière.

Le carré enfants et l'espace cinéraire ont fait l'objet d'une attention particulière et d'investissements en lien avec les besoins et l'application de la législation funéraire.

Le cimetière est aussi un lieu d'histoire pour notre village et les connaissances des anciens sont les bienvenues pour nous aider à gérer le suivi des concessions.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer en Mairie.



Foyer rural

Le Foyer rural est de nouveau ouvert à la location.

Tous les renseignements sont disponibles en Mairie.



RENTREE SCOLAIRE

2021-2022

EFFECTIF TOTAL : 93 élèves

→ LACROST : 56

Classe de Mme GOUJON : PS/MS (19)

Classe de Mme MARICHY : GS/CP (22)

Classe de Mme VALOT : CE1 (15)

→ PRETY : 37

Classe de Mme PREFOT : CE1*/CE2 (15)

Classe de M. BEY : CM1/CM2 (22)

* 6 élèves

LISTES ELECTORALES

Pour Rappel

Il est obligatoire d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter. Si vous déménagez vous devez procéder à votre demande d'inscription.

Aucune inscription n'est faite automatiquement, sauf pour les jeunes ayant atteint la majorité et ayant effectué leur journée Défense et Citoyenneté à l'âge de 16 ans qui seront inscrits d'office.

L'inscription en ligne est maintenant généralisée. Chaque citoyen peut s'inscrire directement par internet sur le site service-public.fr en y joignant une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Vous pouvez également faire cette inscription en mairie avec les justificatifs ci-dessus.

ETAT-CIVIL 2021

Décès :

André THIVENT décédé le 23/01

Yvonne GUILLON (BOLADIAN), décédée le 04/02

Mariages :

François-Xavier FERTET et Maëva BOYAT, le 10/04

Benoît REMY et Miriam KNEUTGEN, le 24/07

Naissances :

Lucas BRUCHON, le 29/03

Bastien DREVON-MOLLARD LEVISSE, le 24/03

Maëlle COUIN, le 17/06

PRETY, PIERRE ET FLEURS, 25 ANS DE FLEURISSEMENT

Chaque année, l'Association Préty, Pierre et Fleurs (PPF), présidée par Maurice THEVENOT, aidé par sa vingtaine de bénévoles et assisté de l'agent communal, se mobilise pour fleurir notre commune et participer au concours annuel des villes et villages fleuris.

Le travail commence début Décembre par la plantation des semis (réalisée par Maurice) jusqu'au mois de mars.

Vient ensuite, en Avril, le repiquage d'environ 5000 plants.

Puis, fin Mai, après la vente traditionnelle de fleurs, a lieu la mise en place des plants. Certaines plantes sont choisies pour leur robustesse, leur facilité d'entretien ou leur longévité (géraniums, œillets d'Inde, roses d'Inde, tabac, impatiences, surfinias, zinnias, ...etc..). Des vivaces viennent compléter les massifs. L'association PPF s'est appliquée, durant une semaine, dans la mise en place de 3000 plants pour fleurir plus d'une vingtaine de points de notre village.

Le travail de l'association ne s'achève pas là puisqu'elle se charge aussi de l'arrosage jusqu'à fin septembre, aidée des agents techniques et selon un planning bien défini. Avoir un beau village fleuri suppose en effet de pouvoir compter sur des bonnes volontés, mais aussi d'être bien organisé.

Un pot de remerciements a été organisé par la Municipalité le lundi 29 juin où chaque bénévole est venu, revêtu de son tee-shirt brodé au logo PPF par l'association des brodeuses de PRETY.

Nous adressons encore tous nos sincères remerciements au président et à tous ses bénévoles pour donner de leur temps sans compter pour un investissement qui embellit notre commune. Nombreux sont les habitants de la commune et extérieurs qui nous font part de leurs félicitations.



AGENDA - MANIFESTATIONS :

Amicale Boules de Préty :

28/08 - 13h30 ➤ Challenge Gigi - Ouvert aux non-licenciés

04/09 ➤ Concours Maître-joueur

18/09 ➤ Phase finale du Domino

09/10 à partir de 14h ➤ Journée NATURA 2000.

Découverte des bois de Préty (Faune et Flore). Participation d'organismes locaux agissant au sein de la nature, prêts à vous transmettre leur propre expérience.



RAPPEL DES REGLES COMMUNALES A RESPECTER



NUISANCES SONORES

Travaux de bricolage et de jardinage...

Les travaux susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels qu'avec l'utilisation de tondeuses à gazon, débroussailleuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc., ne sont autorisés qu'aux heures suivantes :

- **Jours ouvrables de 8H à 12H et de 14H à 19H**
- **Les samedis de 9H à 12H et de 15H à 19H**
- **Les dimanches et jours fériés de 10H à 12H**

REMBLAI Déchets verts

Nous rappelons qu'il est interdit de brûler des déchets verts dans le département (arrêté préfectoral).

Le remblai communal réservé exclusivement aux habitants de PRÉTY, reçoit uniquement **les déchets verts et les pierrailles**. Tout dépôt d'autres matériaux pourra donner lieu à des poursuites légales

La municipalité va étudier prochainement un fonctionnement plus approprié et des horaires d'ouverture réglementés. Il serait dommageable de prendre des décisions de fermeture du remblai. Nous faisons donc appel au civisme et au sens des responsabilités de chacun afin que nous puissions continuer à utiliser ce site.

La ferraille, le plastique, le verre, le papier, le mobilier, le Placoplatre et autres gravats indésirables du bâtiments...

BENNES DE TRI SELECTIF

Parking face au Foyer Rural

3 tris distincts – **Ouvertures avant et arrière**

Dépôts intempestifs et non destinés interdits sous peine de procès-verbal (Ordures ménagères interdites).

Tout ce qui ne peut pas être dans les bennes de tri

Déchèterie

« Les Joncs » 71700 TOURNUS

03.85.51.74.92

Accès avec un badge à se procurer à la CCMT ou par internet

(<https://maconnais-tournois.fr>)

Horaires :

Lundi 14h - 17h

Mardi au vendredi 09h - 12h / 14h - 17h

Samedi 08h30 - 12h / 13h30 - 17h



DEPOTS INTEMPESTIFS

DANS LES BOIS :

!!!!!! INTERDITS !!!!!!

Merci de respecter la nature qui vous entoure...



RAMASSAGE des POUBELLES

Tous les mercredis à partir de 6H selon les quartiers
Pour rappel, les containers individuels sont à se procurer à la CCMT.

**SACS PLASTIQUES INTERDITS
SUR LA VOIE PUBLIQUE
(en raison des animaux errants)**



CHIENS ET CHATS ERRANTS.

Un chenil a été installé dans la cour arrière de la Mairie, selon la législation en vigueur.

Tout animal errant, ne vous appartenant pas, doit être signalé en mairie.



ENTRETIEN DES TERRAINS

La municipalité a envoyé des courriers de rappel aux propriétaires concernant l'entretien de leur terrain.

Dans un souci de bon voisinage, merci de veiller à l'entretien des jardins en friche et au respect des propriétés voisines

PROBLEMES DE VOISINAGE

Les élus n'ont pas vocation à régler les litiges civils (problèmes de voisinage, différents entre propriétaires et locataires, etc.).

Il convient de faire appel au conciliateur en justice pour éviter un recours judiciaire auprès du Tribunal de Mâcon.

Ancien Tribunal de Justice de Tournus

Permanences : 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois de 09h à 11h **uniquement sur RDV**

2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois de 14h à 17h **uniquement sur RDV**

Tribunal judiciaire de Mâcon

Compétence ➤ **Arrondissement judiciaire du TJ**

Permanence : vendredi de 14h à 17h **uniquement sur RDV**

Compétence ➤ **Ensemble du Tribunal d'Instance de Mâcon**

Permanence : vendredi de 14h à 17h **uniquement sur RDV**

Toutes les coordonnées : www.conciliateurs.fr